

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/58 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/49</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

(Dont pouvoirs : 2)

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt quatre septembre deux mille douze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 17 septembre 2012

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Madame* Nathalie CAMBIER JONVAL ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; M. Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir de vote à M. Philippe ETIENNE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CEZAM

«Vu la délibération n°DC2012/02 du Conseil de Communauté en date du 23 février 2012 donnant délégation au Bureau pour fixer notamment la tarification appliquée au Parc Argonne Découverte ;

«Vu la délibération n°DB2012/46 du Bureau en date du 24/09/12 fixant les tarifs de la billetterie du PAD pour la saison touristique 2013 ;

Considérant la proposition de partenariat émise par l'association CEZAM, de par son implantation en Champagne Ardenne d'une part, et la parution du guide Lorraine / Champagne-Ardenne 2013 au cours de l'hiver 2012, d'autre part ;

Considérant l'avis favorable remis par la Commission Tourisme et Communication en date du 20 septembre 2012 qui reconnaît que les comités d'entreprises sont des cibles clientes du PAD à percer ;

Après en avoir délibéré, le Bureau AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec CEZAM dans les conditions suivantes :

- Accès au PAD à tarif réduit pour tous les détenteurs de la carte CEzam (nominative, sécurisée)
- Publicité pour le PAD dans le guide Champagne-Ardenne et sur les sites internet de CEzam
- Durée de la convention : 2 ans.

Pour extrait certifié conforme, le 26 septembre 2012

Le Président,
Francis SIGNORET

